



Conférence de presse pour le guide «Souvenirs» du WWF et de l'OVF

Voici comment le WWF et son réseau TRAFFIC luttent contre le commerce illégal d'animaux et de plantes sauvages

Doris Calegari, responsable du projet Conservation des espèces au WWF Suisse

Chaque année, des centaines de millions de spécimens issus de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction font l'objet d'un commerce international. Ce trafic constitue une grande menace pour leur survie. Rien que la destruction des habitats de ces espèces devrait figurer parmi les principales menaces.

Sensibilité de la population suisse

En Suisse, les menaces qui pèsent sur la biodiversité ne laissent personne indifférent. Mais, bien souvent, les gens ignorent qu'il est interdit de rapporter certains souvenirs de leurs vacances ou qu'une autorisation spéciale est requise pour les importer. C'est à eux que s'adresse notre guide. Il n'est en effet pas possible de connaître les 33 000 espèces répertoriées dans les annexes de la CITES. Les touristes qui ont la fibre écologique, mais qui ne savent pas s'ils peuvent rapporter certains souvenirs de leurs vacances, opteront pour les souvenirs recommandés dans le guide. Il existe cependant, en Suisse aussi, des collectionneurs d'orchidées ou de cactées rares, ou des amateurs de cuirs de reptiles qui, bien qu'au fait de la menace, achètent et importent de manière illégale des espèces animales et végétales sauvages menacées.

Le WWF Suisse est souvent informé par des personnes surprises de découvrir des peaux de léopards ou d'ours polaires dans des vitrines, de trouver des articles en ivoire sur des marchés aux puces ou des marchés de Noël. Le WWF transmet les annonces reçues à l'Office vétérinaire fédéral, autorité compétente pour l'application de la législation sur la conservation des espèces en Suisse.

Les offres publiées sur Internet sont, elles aussi, examinées par des gens avertis et celles proposant des articles interdits à la vente sont signalées à l'OVF. L'exploitant d'un site Internet n'est pas toujours en mesure de contrôler les certificats nécessaires. C'est pourquoi le WWF lance un appel aux exploitants de tels sites, afin qu'ils adaptent leurs conditions générales de vente et qu'ils interdisent le commerce de certains articles.

Le commerce d'animaux ou de plantes sauvages représente-t-il un problème?

Des facteurs socio-économiques et culturels caractérisent ce commerce. Les animaux ou les plantes sauvages constituent souvent, pour les populations rurales locales démunies, des ressources naturelles leur permettant de se nourrir (fruits sauvages, champignons, viande), de se loger (bois, végétations) ou de se soigner par des remèdes de la médecine traditionnelle (herbes médicinales, sucs végétaux). Pour ces populations, le commerce d'animaux et de plantes sauvages représente lui aussi un moyen de survie important et ne représente pas toujours, loin s'en faut, un problème, pour autant que ce commerce soit pratiqué de façon à assurer la survie de ces espèces (commerce durable).

Sur les centaines de millions de spécimens d'espèces protégées qui font l'objet d'un trafic chaque année, un quart est d'origine illégale. Le commerce d'espèces animales et végétales sauvages menacées d'extinction est très lucratif: dans le classement des commerces illégaux, il arrive en troisième position, juste derrière le trafic de drogues et celui d'armes. Et comme pour ces deux derniers, la contrebande est le fait de bandes organisées.



Voici quelques exemples:

- Ces cent dernières années, le nombre de tigres vivant dans la nature a diminué de 95%.
- Près de 12 000 éléphants africains sont victimes, chaque année, du braconnage (ivoire).
- Le commerce peu recommandable de perroquets recherchés pour leurs plumages colorés et leur capacité à imiter la voix des êtres humains qui les entourent. Le perroquet kakapo de Nouvelle-Zélande, par exemple, a vu sa population se réduire à 60 individus. Or, la rareté d'une espèce en augmente sa valeur marchande et suscite le commerce.
- L'avenir est sombre également pour de nombreux serpents et lézards convoités pour leur peau qui, après avoir subi un traitement, fournira le cuir utilisé dans la production de chaussures, de sacs et de ceintures.

La base de ce commerce d'animaux et de plantes sauvages est constituée par des chasseurs, des cueilleurs et des éleveurs locaux qui habitent des régions rurales et qui, souvent, n'ont pas accès à un moyen de transport. Pour écouler leurs produits, ils ont besoin d'intermédiaires. Ces derniers vendent la marchandise à d'autres négociants qui vivent dans les grands centres urbains. Toute une chaîne d'agents et de commerces spécialisés sépare donc le chasseur ou le cueilleur de l'acheteur final. La palette de produits finis est très large: denrées alimentaires, produits médicinaux, cuirs, peaux, statuettes en bois ou en ivoire, bijoux, animaux et plantes vivants, etc.

Le champ d'activité du réseau TRAFFIC

Conscients du fait que les aires protégées, que sont les réserves naturelles et les parcs nationaux, ne suffisent pas pour conserver des animaux ou des plantes menacés d'extinction, le WWF et l'UICN (Union mondiale pour la conservation de la nature) ont fondé, en 1976, un réseau commun appelé TRAFFIC (Trade Records Analysis on Flora and Fauna in Commerce). Ce réseau analyse le commerce international des espèces menacées. Ce commerce doit être régi par des normes internationales. En effet, un pays seul ne peut le réglementer. Le réseau TRAFFIC dispose de 8 bureaux régionaux, répartis dans le monde entier.

TRAFFIC déploie ses efforts à tous les niveaux du commerce d'animaux et de plantes sauvages: au niveau local auprès des chasseurs, cueilleurs et des négociants, auprès des gouvernements et des consommateurs. Le travail difficile et de longue haleine de TRAFFIC vise à présenter les faits observés aux gouvernements laxistes, pour que ces derniers adoptent des lois efficaces pour réglementer ce commerce.

Les principales activités de TRAFFIC et du WWF:

Au niveau local, dans les pays d'origine des espèces menacées par le commerce:

- Informer la population locale
- Encourager la création de sources de revenus alternatives.

Au niveau national:

- Former les douaniers et les autorités des pays d'origine et des pays importateurs
- Fournir un soutien aux ministères lors de l'élaboration et de l'application des lois régissant le commerce des espèces animales ou végétales menacées d'extinction
- Recueillir et analyser de manière systématique les données relatives à l'offre et à la demande d'espèces menacées, aux exportations illégales et aux dépassements des quotas d'exportation autorisés



- Elaborer des mesures de gestion des espèces afin d'empêcher le commerce illégal
- Mener des études pour la fixation de quotas de commerce d'animaux ou de plantes, afin de garantir une utilisation durable des ressources naturelles
- Informer le public quant à l'ampleur du commerce illégal et les touristes sur les souvenirs à ne pas acheter.

Au niveau international:

- Participer à la Conférence internationale trisannuelle de la CITES. Des experts de TRAFFIC et du WWF évaluent les propositions soumises par les différents pays et font pression sur les délégués à la Conférence pour qu'ils protègent les espèces menacées. La prochaine réunion aura lieu à la Haye du 3 au 15 juin (cf. ci-dessous).
- Collaborer au niveau international pour dévoiler des commerces illégaux.

Découvrir des réseaux illégaux est un travail de longue haleine et qui suppose une bonne connaissance du terrain où évoluent les acteurs du marché. Les succès enregistrés par les collaborateurs de TRAFFIC reposent sur une étroite collaboration internationale et un réseau qui opère à l'échelle du globe.

Un grand succès a été la découverte, fin mars 2007, par la police maritime de Sabah en Malaisie, d'un commerce illégal de 292 tortues vertes et tortues imbriquées destinées au marché chinois. C'est sur une information des inspecteurs de TRAFFIC que la police malaise a pu arrêter ces pêcheurs chinois. Les espèces de tortues menacées d'extinction sont soumises, dans les pays asiatiques également, à une législation sévère: les infractions y sont sanctionnées par des amendes élevées ou des peines d'emprisonnement.

Le WWF et TRAFFIC seront à la conférence CITES de 2007

Bijoux en corail, anguille ou aiguillat fumé sont quelques exemples de produits issus d'animaux menacés d'extinction. A la Conférence CITES qui se tiendra à la Haye les deux premières semaines de juin, les Etats parties à la Convention décideront si le commerce de ces espèces animales et d'autres espèces doit être restreint, voire interdit. Les 169 Etats discuteront ensuite âprement des espèces animales et végétales qui doivent faire l'objet d'une protection spéciale. C'est la première fois que l'Europe accueille une Conférence CITES (Convention on International Trade in Endangered Species of wild Fauna and Flora). Le WWF et TRAFFIC demanderont avec insistance un contrôle strict du commerce international des espèces menacées.

La CITES à elle seule ne suffit pas pour protéger des espèces menacées, mais le contrôle qu'elle prévoit a permis, par exemple aux populations d'éléphants d'Afrique de se reconstituer. Quant au nombre d'Etats parties à la Convention, il est passé de 69 en 1981 à 169 aujourd'hui. Même si les dispositions de protection concrètes s'obtiennent de haute lutte, les Etats ont compris que seule une collaboration internationale permet d'aboutir à la préservation des ressources naturelles.

Personne de contact:

Doris Calegari, WWF Suisse, tél. portable: 079 430 43 84; e-mail: doris.calegari@wwf.ch